

Asie

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1983)**

PDF erstellt am: **14.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En Asie, les conséquences humanitaires de la situation prévalant en Afghanistan sont demeurées une préoccupation majeure pour le CICR en 1983. Tout en développant ses activités médicales en faveur des blessés de guerre parvenant à atteindre le Pakistan, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des différentes parties impliquées dans le conflit afin d'être à même de remplir son rôle de protection et d'assistance en faveur des victimes du conflit se trouvant à l'intérieur de l'Afghanistan.

Le sort de plus de 200.000 civils khmers échoués à la frontière khméro-thaïlandaise, dans des conditions rendues extrêmement précaires par la proximité des combats, comme celui des réfugiés vietnamiens, bloqués dans des camps sur la frontière dans l'attente incertaine d'une possibilité d'accueil par un pays tiers, sont aussi demeurés des préoccupations constantes pour le CICR, qui a maintenu en 1983 ses délégations à Bangkok et Phnom Penh. Quant aux réfugiés vietnamiens de la mer, toujours victimes de nombreux actes de piraterie en 1983, le CICR a poursuivi, en étroite collaboration avec le réseau des «Services de recherches et du courrier» créé au sein de sept Sociétés nationales du Sud-Est asiatique, son rôle de coordonnateur des activités de recherches.

De concert avec la Croix-Rouge indonésienne, le CICR a également continué son action d'assistance en faveur de la population déplacée au camp d'Atauro, petite île située au large de Dili. Sur l'île principale de Timor-Est, le CICR n'a été que partiellement en mesure d'assister la population déplacée, et cela pendant le premier semestre seulement. Outre son rôle de soutien aux activités du CICR sur Timor-Est, la délégation de Djakarta a, par ailleurs, continué de visiter en Indonésie les prisonniers G.30. S/PKI.

Aux Philippines, outre ses activités de protection, la délégation régionale à Manille a continué de mettre une assistance alimentaire à la disposition de la Société nationale en faveur des populations déplacées en raison des troubles affectant principalement les îles de Mindanao et de Samar.

Suite aux troubles intercommunautaires survenus en juillet au Sri Lanka, le CICR a offert ses services, tant en matière de protection que d'assistance aux victimes, aux autorités du Sri Lanka qui ont décliné cette offre.

Enfin, la délégation du CICR au Viet Nam a poursuivi ses activités tout au long de l'année, de même que la délégation régionale de New Delhi, dont les deux délégués se sont rendus à Colombo.

Conflit de l'Afghanistan

En 1983, le CICR a poursuivi ses démarches auprès des différentes parties au conflit afin d'obtenir la possibilité d'accomplir ses activités de protection en faveur de toutes les

personnes capturées au cours des combats, que ce soient les prisonniers détenus par les autorités afghanes ou ceux qui ont été pris par les mouvements d'opposition.

Au Pakistan, la délégation de Peshawar a continué de développer ses activités axées essentiellement sur l'assistance chirurgicale en faveur des Afghans victimes des affrontements à l'intérieur de leur pays. Les blessés ont continué d'affluer en 1983 et l'infrastructure de la délégation a été renforcée avec l'ouverture d'une sous-délégation et d'un deuxième hôpital chirurgical à Quetta, dans la province du Balouchistan.

Internement de soldats soviétiques en Suisse

Pendant l'année écoulée, deux prisonniers soviétiques capturés par des mouvements afghans ont été remis par ces derniers au CICR pour être internés en Suisse, sous la responsabilité des autorités helvétiques. Au total, entre mai 1982 et octobre 1983, neuf ressortissants soviétiques ont ainsi été transférés en Suisse, par l'intermédiaire du CICR. Conformément aux termes des accords passés entre le CICR et les parties concernées (mouvements afghans, Pakistan, URSS et Suisse), et cela avant que leur transfert soit envisagé, ces prisonniers ont exprimé, en la seule présence d'un délégué et d'un interprète du CICR, leur volonté d'être internés pour deux ans en Suisse avant d'être rapatriés dans leur pays. Les conditions d'internement en Suisse ont fait l'objet d'un contrôle régulier de la part du CICR: en 1983, huit visites ont été effectuées par les délégués, sans témoin, selon les modalités habituelles du CICR. Cependant, il faut relever que l'un des internés soviétiques s'est enfui le 8 juillet du lieu d'internement et s'est rendu en République fédérale d'Allemagne où il a demandé l'asile politique.

Démarches en vue d'une reprise des activités du CICR en Afghanistan

Depuis la dernière mission de ses délégués en Afghanistan (août-octobre 1982 — cf. Rapport d'activité 1982) et leur départ, le 8 octobre 1982, à la demande expresse des autorités de Kaboul, le CICR a maintenu le contact et poursuivi ses démarches en vue d'une reprise de ses activités dans ce pays.

Le 18 avril 1983, le Président du CICR a reçu, au siège de l'institution, M. Dost, ministre des Affaires étrangères, auquel il a remis copie du rapport établi à l'issue de la visite faite par les délégués, entre août et octobre 1982, à 338 prisonniers détenus au bloc I de la prison de Puli Charki, à Kaboul. Il a également rappelé à son interlocuteur l'offre de services du CICR, désireux de reprendre et développer ses activités de protection, tant auprès des personnes capturées les armes à la main que de celles arrêtées pour raisons de sécurité interne. A

diverses reprises, le CICR a réitéré sa démarche auprès du gouvernement afghan. Il a demandé à être reçu à Kaboul afin de reprendre la négociation, tant au sujet de la protection que de l'assistance aux victimes du conflit. A fin 1983, le CICR était toujours dans l'attente d'une réponse à cette proposition.

Les questions liées au conflit de l'Afghanistan et à l'interne-ment des Soviétiques en Suisse ont également été abordées à diverses reprises avec les autorités soviétiques, notamment lors de la mission du Président du CICR à Moscou, du 16 au 19 mars (cf. p. 52 du présent Rapport).

Pakistan

En 1983, la délégation du CICR au Pakistan a continué de développer son action d'assistance, principalement dans le domaine médical, en faveur des victimes du conflit afghan. C'est ainsi qu'à partir du second semestre, une sous-délégation administrativement dépendante de la délégation de Peshawar, ainsi qu'un nouvel hôpital chirurgical, ont été installés à Quetta (province du Balouchistan).

La délégation a également entretenu des contacts réguliers avec les représentants de divers mouvements afghans concernant les prisonniers qu'ils détiennent. Ces questions ont notamment été reprises par le délégué général du CICR pour l'Asie et l'Océanie lors de sa visite au Pakistan, courant septembre.

Deux membres du Comité, le D^r Athos Gallino et M. Rudolf Jäckli, se sont rendus au Pakistan, respectivement fin février et au mois de novembre, afin d'examiner avec la délégation les actions en cours et de prendre des contacts, tant avec les autorités qu'avec les dirigeants du Croissant-Rouge pakistanais.

Enfin, le 19 avril, le Président du CICR a reçu au siège M. Yacoub Khan, ministre pakistanais des Affaires étrangères.

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1983, un appel de fonds portant sur un montant de 8.900.000 francs suisses a été lancé en début d'année auprès des pays et des Sociétés nationales donateurs. En avril, ce budget initial a été augmenté de 1.871.000 francs suisses afin de permettre le financement des projets du CICR à Quetta.

A la fin de l'année, la délégation de Peshawar et la sous-délégation de Quetta comprenaient au total 439 personnes, dont 404 employés recrutés localement.

Assistance médicale

Les secours médicaux fournis par le CICR ont représenté une valeur de 1.821.630 francs suisses pour l'année écoulée. Outre le personnel médical et paramédical recruté directement par le CICR, 19 personnes (équipes chirurgicales, infirmières) ont été mises à la disposition de l'institution par les Sociétés de la Croix-Rouge australienne, danoise, finlandaise, allemande (RFA), italienne, néo-zélandaise et britannique.

L'action médicale comprenait plusieurs volets:

— *HÔPITAL CHIRURGICAL D'URGENCE À PESHAWAR.*— Ouvert en juin 1981, l'hôpital du CICR a continué de fonctionner tout au long de l'année. Deux équipes chirurgicales, deux infirmières, un physiothérapeute expatriés et une centaine d'employés locaux ont assuré la bonne marche de l'établissement. Un effort particulier a été entrepris en faveur de la formation du personnel local, lequel a porté ses fruits, si bien que le nombre des infirmières expatriées a pu être réduit de 4 à 2 personnes. L'hôpital de Peshawar, qui était équipé de deux salles d'opération (— des unités de sang fraies ont été fournies régulièrement par la Croix-Rouge allemande —), d'une unité de radiologie, d'un laboratoire et d'une polyclinique, a vu son taux d'occupation osciller entre 90 et 140% de sa capacité, son taux record ayant été atteint en septembre avec 242 admissions. Pour 1983, les chiffres suivants ont été enregistrés: 1.670 hospitalisations, 2.521 interventions chirurgicales et 7.558 consultations externes.

— *ASSISTANCE EN FAVEUR DES AMPUTÉS ET DES PARAPLÉGIQUES AFGHANS.*— Commencée dès novembre 1981, cette action s'est poursuivie en 1983. Entre janvier et décembre, les artisans de l'atelier orthopédique de Peshawar, recrutés et formés localement, ont fabriqué 450 prothèses ou orthèses sous la supervision d'un spécialiste du CICR.

Depuis son ouverture et jusqu'à fin 1983, le centre pour paraplégiques a pris en charge 152 handicapés. Fin 1983, 75 d'entre eux avaient pu quitter le centre, leur traitement et leur rééducation étant achevés.

Afin de faire également bénéficier les paraplégiques pakistanais de l'infrastructure et de la technique utilisées au profit des patients afghans, le CICR avait proposé en 1982 aux autorités provinciales et au Croissant-Rouge pakistanais de créer un centre spécialisé à Peshawar, où seraient accueillis des paraplégiques tant afghans que pakistanais. Avec leur accord, le CICR entreprit alors, dès le début de 1983, la construction du nouveau centre, situé dans la banlieue de Peshawar sur un terrain mis à disposition par les autorités. Son ouverture devrait intervenir en février 1984. Il devrait être géré dans une première étape par le CICR, puis le Croissant-Rouge pakistanais devrait le prendre progressivement en charge afin que ce projet subsiste au-delà de la présence du CICR à Peshawar.

— *NOUVEL HÔPITAL CHIRURGICAL D'URGENCE À QUETTA.*— Après avoir évalué à intervalles réguliers la situation médicale sur le terrain, le CICR a pris la décision de créer un hôpital chirurgical dans cette ville afin de soigner les blessés en provenance du sud de l'Afghanistan. Ouvert le 15 juillet, cet établissement offre une capacité d'accueil de 40 lits qui peut être doublée pour de courtes périodes, en cas d'urgence. Son taux d'occupation a très rapidement atteint 100%: 307 admissions, 342 opérations et 1.052 consultations ont été enregistrées entre mi-juillet et décembre 1983.

A Quetta également, un effort pour favoriser la formation du personnel local a été entrepris dans des domaines spécialisés comme la radiologie, les analyses de laboratoire et les soins

intensifs. Enfin, un programme de don du sang a été mis sur pied afin de réduire la dépendance de l'hôpital vis-à-vis des livraisons extérieures.

— *ÉVACUATION DES BLESSÉS DE GUERRE.*— En 1982, deux équipes ambulancières, composées chacune d'un médecin, d'un infirmier et d'un chauffeur du Croissant-Rouge pakistanais, étaient basées à Parachinar et à Miram Shah dans la région dite «North West Frontier Province» (NWFP). Ces équipes avaient pour tâches de donner les premiers soins aux blessés afghans arrivant à la frontière pakistanaise et d'assurer leur transport vers l'hôpital de Peshawar. En 1983, deux nouvelles équipes ont été installées dans le Balouchistan afin d'évacuer les blessés de guerre sur Quetta: l'une est basée à Chaman depuis septembre, l'autre à Badini, dans le district de Zhob, depuis novembre. En décembre, le CICR a reçu l'accord des autorités pour installer une cinquième équipe à Wana, toujours dans la «North West Frontier Province». Un total de 395 blessés, soit 20% des admissions enregistrées dans les deux hôpitaux du CICR à Peshawar et à Quetta, ont ainsi été évacués en 1983.

— *COURS DE PREMIERS SECOURS ET REMISE DE MATÉRIEL.*— Le CICR a continué de donner des cours mensuels de premiers secours à des Afghans venus à Peshawar. De février 1982 à décembre 1983, 330 personnes ont ainsi reçu une formation de base. De plus, le CICR a fourni du matériel de premiers secours et des médicaments de base aux élèves de ces cours ainsi qu'à plusieurs médecins ou infirmiers se rendant en Afghanistan pour y assister les victimes des combats.

Enfin, le CICR a continué d'assurer le financement, pour un montant de 88.000 francs suisses, des soins de santé publique donnés par le Croissant-Rouge pakistanais aux quelque 8.000 réfugiés du camp d'Adisai.

Activités de protection et de recherches

En 1983, les délégués se sont entretenus sans témoin avec plusieurs prisonniers soviétiques détenus par les mouvements afghans. Ils ont organisé le transfert pour la Suisse, à partir de la frontière afghano-pakistanaise, de deux d'entre eux (voir ci-dessus). Par ailleurs, les délégués du CICR ont pris régulièrement contact avec les responsables de ces mouvements au sujet des membres de l'armée régulière afghane en leurs mains et, lorsque c'était possible, ils leur ont remis une assistance à l'intention de leurs prisonniers.

Dans le domaine de l'Agence de recherches, l'activité de la délégation a consisté à établir des titres de voyage en faveur de réfugiés de diverses nationalités qui sont parvenus au Pakistan et pour lesquels le HCR avait trouvé des pays d'accueil.

Diffusion

La délégation du CICR au Pakistan a poursuivi ses efforts pour diffuser auprès des mouvements afghans les principes de la Croix-Rouge et les règles essentielles du droit international humanitaire protégeant les personnes civiles et les combattants

blessés ou faits prisonniers. Des conférences ont été données auprès de divers publics, tels les patients hospitalisés, leurs familles et les participants aux cours de premiers secours. Pour soutenir ce programme, du matériel de diffusion (brochures, films, affiches, bandes dessinées, etc.) a été produit en langue farsi.

Délégation régionale de New Delhi

Inde

Après avoir été mise en veilleuse en 1978, la délégation régionale du CICR à New Delhi a été réactivée en 1982 (cf. Rapport annuel 1982).

En 1983, le délégué régional s'est employé à renouer et développer les contacts tant en Inde, auprès des autorités gouvernementales et des responsables de la Société nationale et de ses différentes branches, que dans les pays couverts par la délégation régionale, soit le Sri Lanka, le Bangladesh, la Birmanie, le Bhoutan, les Maldives et le Népal.

Le vice-président de la République de l'Inde, M. Hidayatullah, qui est également président de la Croix-Rouge indienne, a rendu visite au siège du CICR à deux reprises en 1983, le 25 février, puis le 11 juillet.

Dans le domaine de la diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge, un programme d'action a été élaboré par la délégation, cela en collaboration avec le siège et la Société nationale.

Enfin, outre le délégué régional, deux envoyés du siège ont participé comme observateurs au septième sommet des pays non alignés, qui s'est tenu à New Delhi, du 7 au 11 mars.

Sri Lanka

Le délégué régional basé à New Delhi s'est rendu à Colombo en avril pour reprendre contact avec les représentants du gouvernement et traiter des questions relatives à la diffusion du droit international humanitaire avec la Croix-Rouge nationale.

En raison des troubles intercommunautaires survenus en juillet, le CICR, préoccupé par le problème de la protection et de l'assistance aux personnes déplacées et internées, a dépêché ses deux délégués de New Delhi à Colombo. Ces derniers sont arrivés sur place le 29 juillet. Ils ont offert les services du CICR au gouvernement sri lankais et ont sollicité l'autorisation d'évaluer les besoins des populations déplacées dans des camps à proximité de Colombo, Kandy et Jaffna et de visiter les personnes arrêtées.

Parallèlement à ces démarches, entre le 29 juillet et le 3 août, le CICR a fait parvenir, par avion, des secours d'urgence (vivres, médicaments), pour une valeur de 119.950 francs suisses. Cette aide d'urgence a été remise à la Croix-Rouge du

Sri Lanka dont le personnel avait été mobilisé pour secourir les victimes.

Le 8 août, les autorités du Sri Lanka ont fait savoir aux délégués, toujours à Colombo, qu'elles déclinaient l'offre de services présentée par le CICR et que, par conséquent, leur présence n'était pas nécessaire. Dans un communiqué publié le même jour à Genève, le CICR a déclaré regretter cette décision, qu'il espérait provisoire, en rappelant que sa démarche visait en priorité à assurer une meilleure protection des personnes menacées. Quant aux délégués, ils ont quitté la capitale du Sri Lanka le 9 août.

Bangladesh

Du 5 au 12 avril, les deux délégués du CICR basés à New Delhi ont accompli une mission au Bangladesh afin de reprendre contact avec les autorités et de leur rappeler la disponibilité du CICR en matière de protection. Il s'agissait également de discuter avec les responsables de la Société nationale des programmes de diffusion du droit international humanitaire qu'ils étaient en train de mettre sur pied.

Birmanie

Du 15 au 22 février, ces mêmes délégués se sont rendus en Birmanie afin de faire le point avec les autorités sur les activités du CICR dans les domaines de la protection et de l'assistance et l'état de la ratification des Conventions de Genève de 1949 (la Birmanie n'étant encore liée que par les Conventions de Genève de 1929). Il s'agissait également de rencontrer les responsables de la Société nationale au sujet de la diffusion du droit international humanitaire.

Par ailleurs, un couple français, M. et M^{me} Bossu, détenu depuis le 18 octobre par les insurgés karen en Birmanie, a été libéré et remis aux délégués du CICR, le 25 novembre. C'est à la demande du gouvernement français que le CICR, en sa qualité d'intermédiaire neutre, a négocié la libération de ces personnes pour des raisons humanitaires. La délégation du CICR à Bangkok a été chargée de la réalisation de cette opération.

Conflit du Kampuchéa

En 1983, les délégations du CICR en Thaïlande et à Phnom Penh ont poursuivi leurs activités, essentiellement de protection, de recherches et d'assistance médicale, en relation avec le conflit du Kampuchéa.

Dans la région de la frontière khméro-thaïlandaise, plus de 200.000 personnes déplacées ont continué de vivre dans des conditions de sécurité très précaires en raison de la proximité

des zones d'hostilités. Pendant les premiers mois de l'année, les combats se sont intensifiés, faisant de nombreuses victimes parmi la population civile. Aussi le CICR a-t-il dû renforcer son dispositif médical à la frontière thaïlandaise. En revanche, les délégués du CICR en poste à Phnom Penh n'ont pas été autorisés à se rendre dans les provinces de l'ouest du Kampuchéa particulièrement affectées par les combats de la région frontalière.

Missions et contacts

La réévaluation périodique des programmes d'aide, en fonction soit des critères d'urgence, soit de la situation prévalant sur le plan de la sécurité dans les régions assistées, ainsi que les problèmes liés au financement de l'action, ont nécessité plusieurs missions de collaborateurs venus du siège.

Fin février, le D^r Gallino, membre du Comité, s'est rendu à Bangkok et sur la frontière thaïlandaise en compagnie du D^r Rémi Russbach, médecin-chef du CICR, afin de réexaminer la situation sur le terrain avec les équipes médicales, et de visiter le nouvel hôpital du CICR à Kab Cherng, dans la province de Surin.

A deux reprises, en juin et en octobre, le délégué général du CICR s'est rendu à Bangkok où il a procédé à une réévaluation des programmes et des objectifs du CICR, tant dans la région frontalière qu'à l'intérieur du Kampuchéa, avec les délégués du CICR basés en Thaïlande, à Phnom Penh et à Hanoi. A l'occasion de ses missions, le délégué général a également eu divers entretiens avec les autorités thaïlandaises et les représentants des organisations internationales à Bangkok («United Nations Border Relief Organization» — UNBRO —, HCR, Agences volontaires).

Le 12 octobre, le Squadron Leader Prasong Soonsiri, accompagné d'autres représentants du gouvernement thaïlandais, a été reçu à Genève par le Président du CICR. Outre les activités du CICR en Thaïlande, le problème des réfugiés vietnamiens («land» et «boat people») a été à nouveau discuté à cette occasion.

Financement de l'action

En février, le CICR a lancé auprès des donateurs un appel de fonds portant sur 16.240.000 francs suisses pour financer ses activités d'assistance et de protection dans le cadre du conflit du Kampuchéa. A l'occasion des réunions des pays donateurs, qui se sont tenues à New York sous les auspices des Nations Unies, le CICR a publié des rapports informant les représentants des pays concernés de l'évolution de ses activités.

Dispositif

Alors qu'au 1^{er} janvier, l'effectif global des deux délégations du CICR, en Thaïlande et en République populaire du Kampuchéa, s'élevait à 153 personnes (y compris 20 personnes mises à disposition par les Sociétés nationales et 110 collabora-

teurs locaux), il est passé, en fin d'année, à 179 collaborateurs (dont 30 fournis par les Sociétés nationales et 132 employés locaux). Bien que l'effectif global ait augmenté, le personnel expatrié du CICR a diminué en 1983, passant de 23 (dont 3 à Phnom Penh) début 1983, à 17 (dont 4 à Phnom Penh) en fin d'année.

Kampuchéa

Assistance médicale

En mars, les autorités du Kampuchéa ont donné leur accord à la poursuite du programme d'assistance médicale du CICR dans les principaux hôpitaux de Phnom Penh («la Révolution», «7 janvier» et l'hôpital chirurgical du «17 avril»). Après avoir réévalué les besoins dans ces établissements, les délégués ont distribué des médicaments d'urgence, du matériel chirurgical et radiologique ainsi que des appareils permettant la fabrication de perfusions et d'eau distillée.

Lorsqu'une épidémie de fièvre hémorragique est apparue chez les enfants en traitement au département pédiatrique de l'hôpital du «17 avril», en juillet et août, la délégation du CICR a assuré la coordination des efforts fournis par des agences volontaires opérant au Kampuchéa. L'apport de médicaments adéquats, combiné avec un programme rigoureux d'assainissement de l'établissement, a permis d'enrayer cette épidémie en quelques semaines.

Par ailleurs, toute l'année durant, le CICR a continué d'apporter son soutien, sur les plans logistique et administratif, aux équipes chirurgicales des Croix-Rouges suédoise et suisse, respectivement basées dans les hôpitaux de Kompong Chnang et Kompong Cham, ainsi qu'à l'équipe de la Croix-Rouge française installée à l'institut antituberculeux de Phnom Penh et partiellement à l'hôpital de Takmao.

Vers la fin de l'année, le personnel médical du CICR a pu effectuer deux missions d'évaluation dans les provinces de Kampot et de Kompong Cham. La délégation attendait toujours, fin 1983, l'autorisation de se rendre dans les provinces de l'ouest du pays pour évaluer les besoins médicaux de la population civile affectée par le conflit.

Assistance matérielle et soutien logistique

PROGRAMME D'ASSISTANCE DANS LES ORPHELINATS.— Commencé dès 1981, ce programme de secours mis sur pied en faveur des orphelins les plus indigents a été poursuivi en 1982 et 1983. En mai, le CICR a été autorisé à évaluer la situation dans les provinces de Pray Veng, Kandal et Pursat, où cinq orphelinats particulièrement démunis ont été retenus. Un programme d'assistance, financé par la Croix-Rouge japonaise, a été mis sur pied en faveur de ces cinq établissements: des secours d'urgence tels que nattes, moustiquaires, couvertures ont été distribués pour un montant de 66.000 francs suisses.

LIAISON AÉRIENNE BANGKOK/HO-CHI-MINH-VILLE/PHNOM PENH.— Tout au long de l'année, une liaison hebdomadaire a été assurée par un avion de ligne jusqu'à Ho-Chi-Minh-Ville, puis par un DC3 affrété par le CICR entre cette dernière ville et la capitale cambodgienne. Outre le transport des passagers, ces vols ont permis d'acheminer médicaments et secours d'urgence, tant pour le CICR (13.699 kg) que pour d'autres organisations à but humanitaire (12.512 kg).

Protection

Depuis 1981, le CICR tente, sans résultat, d'obtenir l'autorisation de visiter au Kampuchéa certaines catégories de prisonniers (personnes prises les armes à la main, civils arrêtés en liaison avec les événements et ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'une protection diplomatique).

Thaïlande

Tout en continuant de contribuer à l'action d'assistance de la Société nationale en faveur de la population thaïlandaise affectée par les événements du Kampuchéa, le CICR a poursuivi ses activités de protection et de recherches et maintenu un programme d'assistance d'urgence, le long de la frontière khméro-thaïlandaise, en faveur des victimes khmères et vietnamiennes.

Protection

Depuis 1981, l'une des principales préoccupations du CICR reste la sécurité des populations civiles concentrées le long de la frontière, dans des zones de combat, et plus particulièrement la protection des catégories de personnes les plus vulnérables, à savoir les femmes, les enfants, les prisonniers, ainsi que les réfugiés d'origine vietnamienne bloqués le long de la frontière.

PROBLÈMES DES RESSORTISSANTS VIETNAMIENS.— Tout en poursuivant ses activités de protection et d'assistance en faveur des réfugiés vietnamiens de la frontière, le CICR avait pris l'initiative, en 1982, de multiplier ses démarches auprès des parties concernées dans l'espoir d'obtenir une solution, au moins partielle, au problème du transfert et de la réinstallation dans un pays tiers des civils vietnamiens réfugiés au camp de «NW82» (camp provisoire de Samet ouvert le 1^{er} janvier 1982 et fermé aux nouveaux arrivants par le gouvernement thaïlandais à partir de juillet de la même année). Fin 1982, le gouvernement thaïlandais avait confirmé son accord à la procédure de transfert proposée par le CICR et le 7 février 1983, «NW82» était officiellement fermé par les autorités thaïlandaises. Ses quelque 1.800 occupants ont pour la plupart été transférés, sous les auspices du CICR, au camp de transit de Panat Nikom, en vue de leur réinstallation à

l'étranger. A la fin de 1983, tous ces réfugiés, à l'exception de trois d'entre eux, avaient été acceptés par un pays d'accueil. Cette entreprise a pu être menée à bien grâce à l'appui des pays d'accueil et à la collaboration du HCR et du Comité intergouvernemental pour les migrations (CIM), qui a notamment procédé à l'opération de sélection à l'intérieur des camps.

Par ailleurs, le CICR a continué de se préoccuper, en 1983, du sort des nouveaux arrivants qui sont restés bloqués dans les camps de la frontière et auxquels il a apporté une assistance régulière. A partir d'août, la plupart de ces réfugiés ont été progressivement transférés dans le nouveau camp de Dongrek, toujours à la frontière. Fin 1983, on recensait 1.332 réfugiés vietnamiens dans ces camps, dont la majorité à Dongrek, qui attendaient toujours leur transfert vers l'intérieur de la Thaïlande et leur réinstallation ultérieure dans un pays d'accueil. Cette situation devait conduire le CICR à poursuivre ses démarches auprès des autorités thaïlandaises et, en collaboration avec le HCR et le CIM, auprès des représentants gouvernementaux des pays concernés.

VISITE DES LIEUX DE DÉTENTION LE LONG DE LA FRONTIÈRE.— Les délégués ont poursuivi, dans la mesure du possible, leurs visites et l'enregistrement de prisonniers dans des lieux de détention situés le long de la frontière. Les «immigrants illégaux» détenus dans des prisons militaires de la base d'Aranyaprathet ont également continué à être visités, selon un rythme hebdomadaire. Divers secours (vivres, moustiquaires, nattes, etc.) ont été remis à l'occasion de ces visites.

Agence de recherches

Les activités de l'Agence de recherches établie au sein de la délégation de Bangkok ont essentiellement concerné les populations civiles rassemblées dans des camps situés soit sur la frontière, soit à l'intérieur de la Thaïlande. Parmi ces réfugiés, en majorité khmers, se trouvaient des réfugiés vietnamiens («land people»). Quant au problème des «réfugiés vietnamiens de la mer» («boat people»), traité par l'Agence centrale de recherches à Genève en étroite collaboration avec le réseau des «Services de recherche et du courrier», établi au sein des Sociétés nationales des pays concernés, il est traité sous le chapitre «Réfugiés en Asie du Sud-Est» du présent Rapport.

Pendant l'année écoulée, les services suivants ont été organisés par l'Agence de recherches de Bangkok en faveur de ces différentes catégories de victimes:

— 4.569 personnes, pour la plupart d'origine khmère, ont fait l'objet de demandes de recherche de la part de membres de leur famille ou d'une demande de transfert ou de réunion de familles; 2.161 d'entre elles ont été soit retrouvées, soit transférées, soit réunies avec leur famille en 1983;

— 18.041 lettres et aérogrammes ont été transmis entre les réfugiés de la frontière et leur famille, soit à l'intérieur de la Thaïlande, soit dans d'autres pays;

— en relation avec la visite des lieux de détention de la frontière, l'Agence de recherches a procédé à l'enregistrement des détenus;

— divers documents ont été émis, comme par exemple, 172 titres de voyage;

— en collaboration avec la délégation du CICR à Hanoi, l'Agence de recherches de Bangkok a également participé au rapatriement, via la Thaïlande, de 141 ressortissants chinois vers Taiwan.

Assistance médicale et alimentaire

Demeurée instable et tendue, la situation à la frontière khméro-thaïlandaise a nécessité, en 1983, un renforcement de la présence médicale du CICR. En début d'année, le nombre de blessés s'est accru avec l'intensification des combats et la capacité d'accueil du nouvel hôpital chirurgical du CICR à Kab Chergn a dû être rapidement augmentée.

Outre les équipes médicales recrutées directement par le CICR, un certain nombre de médecins, infirmières et personnel paramédical mis à disposition par les Croix-Rouges australienne, canadienne, danoise, finlandaise, française, allemande (RFA), irlandaise, islandaise, italienne, japonaise, néo-zélandaise, norvégienne, suédoise et britannique ont assuré le fonctionnement de l'hôpital chirurgical de Khao-I-Dang, ainsi que celui du nouvel hôpital de Kab Chergn.

HÔPITAL DE KHAO-I-DANG.— L'équipe médicale du CICR en poste à l'hôpital chirurgical d'urgence, ouvert dès 1980 dans le camp de Khao-I-Dang, a dû être renforcée pendant les premiers mois de l'année. Son effectif a atteint au total 28 médecins et infirmières expatriés pendant la période la plus chargée. Fin 1983, 6 médecins et 14 infirmières, assistés de 90 employés locaux, y poursuivaient encore leur mission.

Au total, 2.236 patients ont été accueillis dans cet établissement en 1983, contre 783 l'année précédente.

HÔPITAL DE KAB CHERNG.— Le 4 janvier, le CICR a ouvert un deuxième hôpital chirurgical d'urgence à Kab Chergn, dans la province de Surin. Offrant au départ une capacité d'accueil de 40 lits, cet hôpital a dû être agrandi dès le mois d'avril, pour permettre de soigner 80 patients en permanence et 130 en cas d'urgence. Comme à Khao-I-Dang, l'équipe chirurgicale a dû être renforcée pendant les premiers mois de l'année. Fin 1983, 2 médecins et 2 infirmières expatriés, assistés de 40 employés locaux, travaillaient toujours à Kab Chergn. Au total, 801 patients ont été hospitalisés dans cet établissement en 1983.

AU NORD ET AU SUD D'ARANYAPRATHET.— L'équipe médicale mobile du CICR, composée d'un médecin et de trois infirmières, a prodigué des soins à la population civile déplacée le long de la frontière, qu'elle fût khmère ou vietnamienne. Cette équipe a aussi dû faire face à l'afflux de blessés de guerre,

début 1983. Elle a également dispensé quotidiennement des soins dans les hôpitaux de Nong Pru, Taprik, O'Sralau et Khao Dinh, situés au sud d'Aranyaprathet. Pendant la saison des pluies, un nombre élevé de patients a été traité contre la malaria. Enfin, cette équipe médicale a participé aux visites de détenus, à la base d'Aranyaprathet et dans les camps de la frontière.

Quant au réseau d'ambulances assurant les évacuations de blessés de guerre de la frontière sur les hôpitaux de Khao-I-Dang et de Kab Cherng, il a également été renforcé pendant le premier semestre. Trois ambulances supplémentaires, don de la Croix-Rouge japonaise, ont été mises en service en 1983.

Grâce à la collaboration des Sociétés nationales australienne, japonaise et thaïlandaise, le CICR a pu maintenir toute l'année un approvisionnement en sang frais dans ses deux hôpitaux, ainsi que dans divers établissements hospitaliers de la frontière. Environ 9.000 unités de sang ont ainsi été distribuées en 1983.

Entre juin et octobre, une action d'assistance médico-nutritionnelle d'urgence a été entreprise en faveur d'environ 15.000 civils khmers déplacés, en raison des combats, de l'ancien site de «Red Hill» vers le sud d'Aranyaprathet. En collaboration avec le PAM, l'UNBRO et l'organisation CARE, un spécialiste du CICR a mis sur pied un programme de nutrition en faveur de ces populations. En novembre, un médecin et un nutritionniste du CICR ont procédé à une réévaluation de la situation, qui a confirmé que l'état de nutrition de ces populations s'était sensiblement amélioré et qu'en conséquence l'action du CICR ne se révélait plus nécessaire.

DISTRIBUTIONS DE SECOURS.— Le CICR a continué de fournir des secours (médicaments, matériel médical et paramédical, vivres) en faveur des groupes de population les plus démunies, tels que les réfugiés vietnamiens et les détenus. Ces distributions ont été organisées à Khao-I-Dang, Kab Cherng, ainsi qu'à la prison d'Aranyaprathet et dans les camps de la frontière.

Autres activités en Thaïlande

Les démarches entreprises par le CICR auprès du ministère de l'Intérieur (département des corrections et de la Police) dans le but de continuer son programme de visites aux détenus de sécurité ont été poursuivies en 1983. Il convient de rappeler qu'en 1982, le CICR avait eu accès à une douzaine de centres de réhabilitation dépendant de la Sécurité («Internal Security Operations Command»). La délégation de Bangkok avait ensuite entrepris des démarches pour obtenir l'autorisation de commencer une deuxième série de visites aux autres catégories de détenus dépendant cette fois du ministère de l'Intérieur. Fin 1983, l'accord officiel des autorités compétentes pour entreprendre ces visites n'était pas encore parvenu au CICR.

Réfugiés en Asie du Sud-Est

C'est principalement par l'entremise de son Agence centrale de recherches (ACR) que le CICR a poursuivi son action en faveur des réfugiés vietnamiens de la mer («boat people»). Le CICR a également continué à collaborer avec le HCR face au grave problème de la piraterie dont les «boat people» sont les victimes.

Après quatre ans d'activités menées en étroite collaboration avec le réseau des «Services de recherches et du courrier» créés au sein de sept Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge d'Asie du Sud-Est (Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Thaïlande ainsi que les branches de la Croix-Rouge britannique à Hong Kong et de la Croix-Rouge portugaise à Macau), le CICR a pu constater, en 1983, que le système fonctionnait de manière satisfaisante et que les procédures de recherche en vigueur étaient appropriées. Pour la première fois, une diminution sensible du nombre des nouveaux arrivants a été enregistrée, entraînant une réduction progressive du volume des activités de recherches. En 1983, 5.012 demandes d'enquêtes ont été reçues par l'ensemble des «Services de recherches et du courrier» (y compris à l'Agence centrale de recherches à Genève). Toutefois, les liaisons entre les Sociétés nationales des pays de premier asile et celles des pays de réinstallation, vers lesquels se rendent progressivement les réfugiés, ont connu une augmentation pendant l'année écoulée.

Pour sa part, l'Agence centrale de recherches à Genève a poursuivi son rôle de coordination de l'ensemble des activités de recherches. A cette fin, ses spécialistes ont visité les «Services de recherches et du courrier» d'Asie du Sud-Est et les «Services de recherches» des Sociétés nationales des trois principaux pays de réinstallation (France, Etats-Unis et Canada).

Un séminaire, qui s'est tenu à Kuala Lumpur du 26 au 29 septembre, a permis aux représentants des «Services de recherches et du courrier» de renforcer leur coopération avec les Sociétés nationales américaine, britannique, allemande (RFA) et chinoise et de procéder à un large tour d'horizon des difficultés rencontrées par chacun. Ce séminaire a également offert la possibilité de discuter de l'avenir du réseau mis en place en 1980 et notamment de l'archivage ultérieur des documents en mains de chaque Société nationale. Compte tenu de ce ralentissement progressif du volume des activités, les discussions de Kuala Lumpur ont également permis de décider de la suppression des «Services de recherches et du courrier» de Singapour et de Macau, à partir de 1984.

Problème de la piraterie

Bien que la répression de la piraterie dont les «réfugiés de la mer» ont continué d'être les victimes fût du ressort des gouvernements, le CICR a maintenu, en 1983, son intérêt pour ce grave problème. En collaboration avec le HCR, des réunions ont été organisées, notamment à Genève, afin d'informer les représentants des pays donateurs sur les

activités développées dans le cadre du programme antipiraterie élaboré par le HCR et afin d'assurer son financement. Outre les 3.670.000 dollars demandés en 1982, la poursuite de ce programme, pour la période budgétaire fixée de juin 1983 à juillet 1984, a été estimée à 2.500.000 dollars supplémentaires.

Indonésie et Timor-Est

Au début de 1983, le CICR a renforcé sa délégation de Djakarta qui, outre ses activités régionales et de protection en Indonésie, a continué d'être chargée de l'action du CICR à Timor-Est.

Indonésie

Protection

En 1983, les délégués du CICR ont effectué deux séries de visites aux détenus relevant de l'ancienne catégorie G.30.S/PKI (personnes arrêtées à la suite de la tentative de coup d'Etat du 30 septembre 1965):

— du 20 janvier au 24 mars, une équipe de 4 délégués, dont un médecin et un interprète, s'est rendue dans 16 lieux de détention, où elle a rencontré 201 prisonniers relevant de cette catégorie;

— du 20 octobre au 24 novembre, les délégués ont visité 51 détenus dans 7 lieux de détention, dont 26 déjà vus au début de l'année.

Timor-Est

En raison des restrictions imposées par les autorités indonésiennes aux déplacements des délégués sur l'île principale de Timor, le CICR n'a pu que partiellement mener à bien ses objectifs, son programme d'assistance sur l'île principale ayant dû être suspendu en juillet. De même, la visite des lieux de détention à Timor-Est, qui aurait dû commencer en juin, n'a pu être effectuée comme prévu.

En mai, le CICR a lancé auprès des gouvernements et des Sociétés nationales donateurs, un appel de fonds d'un montant de 3.900.000 francs suisses pour financer ses activités à Timor-Est.

Accident mortel à Timor-Est

Un accident d'hélicoptère a endeuillé la mission d'assistance conjointe du CICR et de la Croix-Rouge indonésienne en faveur des personnes nécessiteuses de Timor-Est. Le 2 avril, un appareil, avec cinq personnes à bord, dont deux collaborateurs

de la Croix-Rouge indonésienne, s'est écrasé par mauvais temps, après avoir heurté un arbre, à 10 km au sud de Dili, la capitale. Au moment de l'accident, l'équipe rentrait à sa base, à Dili, après avoir effectué une mission d'assistance dans le sud de l'île de Timor.

L'accident a causé la mort de deux personnes, le D^r Bagus Rudiono, et le pilote de l'hélicoptère, le capitaine Ashoka P. Lolong. Trois autres personnes ont été grièvement blessées: le D^r Pudjo Hartono, médecin du ministère de la Santé, M. Toyib Kartadinata, infirmier de la Croix-Rouge indonésienne, et M. Suhardi Sulaeman, mécanicien de l'hélicoptère. Profondément touché par ce tragique événement, le CICR a décerné sa médaille aux trois blessés et, à titre posthume, aux deux décédés. M. Harald Huber, vice-président du CICR, s'est rendu à cette fin à Djakarta, où, au cours d'une cérémonie qui a eu lieu le 12 mai, au siège de la Croix-Rouge indonésienne, il a remis la médaille du CICR aux veuves des deux décédés et aux trois personnes qui avaient été blessées.

Protection

En janvier, lors de la visite à Djakarta du directeur des Activités opérationnelles du CICR, les autorités indonésiennes ont confirmé qu'elles acceptaient la proposition du CICR de visiter l'ensemble des lieux de détention à Timor-Est à partir de juin 1983. En 1982, le CICR n'avait eu accès, en effet, qu'au camp de personnes déplacées sur l'île d'Atauro, située au large de Dili, à la prison de Dili et à un autre lieu de détention, à Los Palos.

Mais suite aux restrictions temporaires imposées dès juillet par le gouvernement indonésien aux déplacements des délégués sur Timor-Est, le CICR a été contraint de suspendre son programme de protection prévu sur l'île principale. Il a cependant poursuivi ses activités sur Atauro. A diverses reprises, l'institution a rappelé sa volonté d'être en mesure d'accomplir sa tâche le plus rapidement possible, tant sur le plan de la protection que sur celui de l'assistance. Un premier memorandum demandant l'accès effectif à tous les lieux de détention a été remis au ministre des Affaires étrangères en juillet. Une démarche écrite similaire a été renouvelée en septembre auprès du ministère de la Défense et du département de la Sécurité. En décembre, lors de la visite du délégué général à Djakarta, les autorités militaires et le CICR sont parvenus à un accord selon lequel celui-ci reprendrait son travail de protection, étape par étape, sur le plan géographique et de manière échelonnée dans le temps, avec répétition des visites. Le CICR devrait ainsi avoir accès en 1984 à toutes les personnes détenues en raison des événements.

Assistance médicale et alimentaire

Les restrictions temporaires imposées aux déplacements des délégués du CICR sur Timor-Est ont également eu des conséquences sur le plan de l'assistance. Aussi des démarches écrites ont-elles été effectuées par la délégation de Djakarta auprès des autorités, en parallèle avec celles entreprises sur le

plan de la protection, soulignant que le CICR était disposé à reprendre ses programmes d'aide humanitaire aussitôt qu'il serait autorisé à travailler selon ses critères.

Conjointement avec la Croix-Rouge indonésienne, le CICR a toutefois poursuivi, tout au long de l'année, son action d'assistance sur l'île d'Atauro, où plusieurs milliers de personnes ont été déplacées depuis fin 1981.

Sur l'île principale: en mars, les deux délégués du CICR, dont un spécialiste des secours, ont accompli une mission d'évaluation dans une douzaine de localités: Cailaco, Con (Los Palos), Iliomar, Kampung Baru Dotik/Kampung Baru Ueto (Same), Luro, Quelicai Lama (Baucau), Raifusa (Same), Souro (Los Palos), Sumako (Lacluta), Tutuluru (Same), Uatulari et Viqueque. Donnant suite aux propositions de ses délégués, le CICR a immédiatement renforcé sa présence à Timor-Est par l'envoi d'un délégué spécialiste des secours chargé du contrôle des distributions et de la réévaluation régulière des besoins de la population assistée. Ce délégué a cependant été rappelé à Genève dès que l'action a été suspendue.

Sur l'île d'Atauro: le CICR a poursuivi son programme d'assistance médicale et alimentaire en faveur d'environ 2.000 personnes déplacées, cela en étroite collaboration avec la Croix-Rouge indonésienne. Cette action a consisté à distribuer des vivres, à apporter une assistance médicale et à faire fonctionner des centres de nutrition ouverts à l'intention des catégories de population les plus vulnérables (enfants, femmes enceintes, vieillards). La mission d'évaluation accomplie en février par un médecin du CICR a confirmé que le programme d'assistance, réajusté conformément aux lignes fixées en octobre-novembre 1982, commençait à porter ses fruits. A partir de mai et jusqu'à la fin de l'année, l'action du CICR sur Atauro a bénéficié de la présence d'une infirmière-nutritionniste qui s'est rendue régulièrement sur l'île pour superviser les distributions de vivres (principalement maïs, haricots, «butteroil» et sel). Fin 1983, le médecin du CICR, qui avait participé aux précédentes missions d'évaluation, est retourné sur Atauro où il a constaté une sensible amélioration de la situation, tant sur le plan nutritionnel que dans le domaine de la santé publique.

Sur le plan strictement médical, le rôle du CICR s'est limité à soutenir les activités de la Croix-Rouge indonésienne et à financer des achats urgents de médicaments.

Activités de recherches

En 1983, le CICR a poursuivi son assistance technique et financière au Service de recherches de la Croix-Rouge indonésienne. L'échange de messages familiaux entre des habitants de Timor-Est et leurs parents dans divers pays tiers, tels que le Portugal ou l'Australie, constituait la principale activité de ce service.

En février, un nouveau protocole d'entente a été passé entre le CICR et la Croix-Rouge indonésienne afin de répartir les tâches concernant les réunions de familles et les rapatriements

vers l'Australie et le Portugal. Cet accord précise notamment que les cas de réunions de familles avec l'Australie, une fois acceptés au niveau gouvernemental, sont dorénavant traités par la Croix-Rouge indonésienne. Pour sa part, le CICR continue de traiter les cas non encore acceptés concernant l'Australie, ainsi que tous ceux concernant le Portugal.

Bien que ce programme de réunions de familles et de rapatriements n'ait pu être complètement achevé en fin d'année comme prévu 12 mois plus tôt, en 1983, 134 personnes ont pu quitter Timor-Est pour le Portugal tandis que 105 personnes ont rejoint leurs familles en Australie.

Délégation régionale de Manille

Une délégation régionale du CICR ayant été ouverte à Manille au début de 1982, les activités du CICR, tant aux Philippines qu'à Hong Kong, Macau, Taïwan et en Malaisie, ont continué en 1983 de relever de la compétence du délégué régional basé à Manille. En septembre, le statut régional de cette délégation a été confirmé officiellement au CICR par le ministère des Affaires étrangères.

Philippines

Outre la poursuite de ses activités de protection et d'assistance, la délégation de Manille s'est attachée en 1983, à collaborer, avec les forces armées et la Croix-Rouge nationale, à l'élaboration de programmes de diffusion du droit international humanitaire et des principes fondamentaux de la Croix-Rouge.

Protection

Du 3 octobre au 9 décembre, trois équipes de délégués (soit 6 personnes, dont un médecin) ont effectué une série de visites dans 40 lieux de détention, où ils ont eu accès à 340 personnes détenues pour atteinte à l'ordre public. En outre, entre le 19 avril et le 22 juin, les délégués ont effectué des visites intermédiaires dans 14 lieux de détention où ils ont visité au total 193 détenus relevant de cette même catégorie des «public order violators».

Agence de recherches

Un système de micro-ordinateur a été implanté à la délégation de Manille afin de permettre la saisie sur place des renseignements recueillis aux Philippines dans le domaine de la protection. A partir du mois d'août, un délégué de l'Agence centrale de recherches a été basé à Manille dans le cadre de cette expérience pilote.

Assistance

En collaboration avec la Société nationale, le CICR a poursuivi son action d'assistance en faveur des personnes déplacées en raison des troubles qui affectent principalement les îles de Mindanao et de Samar. C'est ainsi qu'en 1983, 2.050 tonnes de vivres (soit 1.150 tonnes de riz, 580 tonnes de lait en poudre, 290 tonnes de flocons d'avoine et 30 tonnes d'huile) ont été fournis à la Croix-Rouge philippine, à Manille, pour distribution par ses branches.

A plusieurs reprises, des délégués, dont, en mars, le délégué général pour l'Asie, se sont rendus sur le terrain afin de contrôler les programmes en cours et d'examiner la nécessité de les modifier selon l'évolution des besoins constatés. Par ailleurs, une infirmière et une nutritionniste, engagées sur place en août 1982, ont continué leur collaboration avec la Société nationale. A la fin de l'année écoulée, ces spécialistes avaient ouvert au total 159 centres alimentaires dans la province de Davao Del Norte et 50 à Maguindanao. Dans la province de Davao Del Sur, les 27 centres alimentaires que contrôlaient un spécialiste de la Croix-Rouge philippine et une infirmière appartenant aux services sanitaires locaux, ont continué de fonctionner en 1983. En tout, 18.580 enfants de moins de 6 ans ont ainsi bénéficié d'un appoint alimentaire.

Malaisie

Les activités du CICR en Malaisie ont été traitées par le délégué régional basé à Manille. Ce dernier s'est rendu à Kuala Lumpur à quatre reprises en 1983, principalement pour reprendre les problèmes de protection en suspens avec les autorités.

Du 11 au 13 avril, le délégué régional et un médecin du CICR ont visité 160 personnes arrêtées en vertu de l'«Internal Security Act», à la prison de Kamunting, près de Taiping. Interrompues par les délégués qui s'étaient vu refuser l'accès à un lieu de détention hébergeant des personnes détenues en vertu de l'«Internal Security Act», les visites n'avaient pas repris à la fin de 1983, le CICR n'ayant pas reçu d'autorisation de la part des autorités.

Quant à la 5^e conférence des Sociétés nationales des pays de l'ASEAN (Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Singapour) qui s'est tenue à Kuala Lumpur du 7 au 11 mai, elle est mentionnée en p. 89 du présent Rapport.

Viet Nam

En 1983, la présence du CICR au Viet Nam a continué d'être assurée par un délégué basé à Hanoi.

Outre les contacts que le délégué a maintenus sur place avec les autorités, une délégation vietnamienne conduite par le vice-ministre des Affaires étrangères, M. Ha Van Lau, a rendu visite au Président du CICR, le 5 octobre, à Genève.

Rapatriement de résidents étrangers

Depuis 1975, le CICR s'occupe du rapatriement de ressortissants étrangers ne bénéficiant pas d'une représentation diplomatique au Viet Nam. En 1983, un seul vol de rapatriement a été organisé sous les auspices du CICR. Il a permis à 141 personnes de retourner à Taïwan, via Bangkok. Au total, depuis le premier vol, le 14 septembre 1976, le CICR a ainsi rapatrié 5.034 personnes.

Assistance médicale

Dans le cadre de la liquidation des fonds attribués au programme INDSEC (ex-«bureau Indochine»), du matériel d'équipement médical a été remis par le CICR à l'hôpital Tu Du, à Ho-Chi-Minh-Ville, pour un montant de 12.500 francs suisses. En outre, des petits programmes d'assistance ont été réalisés, tels que la fourniture de matériel permettant le dépistage de la dengue chez les enfants, la vaccination antitétanique des femmes enceintes et la lutte contre l'anémie infantile.

Autres pays

— Du 6 au 12 février, M. Rudolf Jäckli, membre du Comité, s'est rendu en **Australie** pour assister au premier séminaire régional sur le droit humanitaire à l'intention des représentants des gouvernements et des institutions académiques de la région Asie-Pacifique, organisé à Canberra par l'Institut Henry-Dunant, l'Université nationale d'Australie et la Croix-Rouge australienne. M. Jäckli a visité également la **Nouvelle-Zélande**. A l'occasion de cette mission, le représentant du CICR a eu des entretiens avec les autorités gouvernementales et les dirigeants des Sociétés nationales dans les deux pays.

Par ailleurs, le 10 juin, le Premier ministre d'Australie, M. Robert Hawke, accompagné de plusieurs personnalités australiennes, a été reçu au siège du CICR, à Genève, par le Président Hay.

— En mai, deux délégués du CICR se sont rendus à **Taïwan** où ils ont eu des entretiens avec les autorités et les responsables de la Croix-Rouge au sujet, d'une part, des rapatriements de Chinois du Viet Nam, d'autre part, des «réfugiés vietnamiens de la mer» (voir chapitres «Viet Nam» et «Réfugiés en Asie du Sud-Est» du présent Rapport).

— La reine des **Tonga**, S.M. Halaevalu Mata'Aho, qui est également présidente de la Croix-Rouge des Tonga, a été reçue au siège du CICR, à Genève, par le Président de l'institution, le 19 octobre. Diverses possibilités de collaboration avec cette Société nationale ont été envisagées à l'occasion de cette visite.

— A l'invitation de la Société nationale, le délégué général pour l'Asie s'est rendu en **République de Corée**, en décembre, afin de procéder à un tour d'horizon des activités du CICR et des problèmes humanitaires d'intérêt commun. Le rôle du CICR en matière de protection a notamment été abordé avec le vice-ministre des Affaires étrangères auquel le délégué général a remis un mémorandum présentant les modalités d'action du CICR dans ce domaine.

— A l'invitation de la Société nationale, le délégué général pour l'Asie s'est rendu au **Japon** en décembre. Cette visite a notamment permis de faire le point avec des représentants de la Croix-Rouge et du gouvernement sur les activités du CICR dans le monde et plus particulièrement en Asie, où la Croix-Rouge japonaise a activement contribué au soutien de plusieurs programmes du CICR (voir chapitre «Conflit du Kampuchéa»).

**ASSISTANCE FOURNIE
OU ACHEMINÉE PAR LE CICR EN 1983***

ASIE

Pays	Bénéficiaires	Secours		Assist. méd.	Total (Fr.s.)
		Tonnage	Valeur (Fr.s.)	Valeur (Fr.s.)	
Indonésie	Détenus	0,4	21 370	—	21 370
Kampuchéa	Population civile déplacée, malades	11,6	168 820	205 640	374 460
Pakistan	Réfugiés, malades et handicapés	—	—	1 821 630	1 821 630
Philippines	Détenus, population civile via Société nationale	2 052,0	3 911 710	—	3 911 710
Sri Lanka	Population civile	0,5	12 450	107 500	119 950
Thaïlande	Population civile déplacée et réfugiés, malades, Société nationale	289,8	700 180	2 018 970	2 719 150
Timor-Est	Population civile déplacée, malades	677,7	1 609 170	18 830	1 628 000
TOTAL GÉNÉRAL		3 032,0	6 423 700	4 172 570	10 596 270

* Y compris l'aide alimentaire de la CEE et de la Confédération suisse, l'aide aux détenus et à leurs familles, l'aide fournie dans le cadre des actions avec financement spécial, ainsi que l'aide financée par le «fonds pour actions de secours».